

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2023

Ordre du jour :

- Avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCUR et Minzier
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Travaux eaux pluviales Prévry : lancement de la consultation des entreprises
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 07 juillet 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 13 juillet 2023 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, André MORARD, Marie-José GIUSTI, Marie TROUILLET, Céline GEORG, Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Béatrice TISSOT, REY-GORREZ Sébastien, Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES,

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 08 juin 2023.

DEL30 2023 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCUR ET MINZIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 02/2022 du 10 février 2022 par laquelle le conseil municipal a donné son autorisation à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Usse et Rhône, pour le projet de création d'un multi-accueil et d'une salle associative, au lieu-dit Pont Fornant à Minzier.

La convention prévoyait une récupération de la totalité de la TVA par la CCUR, ce qui engendrait des opérations comptables très complexes. Afin de simplifier tout cela et d'un commun accord entre Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la CCUR, il est proposé l'avenant ci-joint qui prévoit la récupération de la TVA par chacune des parties.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1, ci-annexé, à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCUR et la commune de Minzier.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

L'art R.7 du Code électoral dispose que les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement du conseil municipal. Ainsi il convient de procéder à la nomination des nouveaux membres appelés à siéger jusqu'au prochain renouvellement général en 2026.

De ce fait, la nouvelle commission de contrôle électorale se compose de :

- Marie-Josée GIUSTI,
- André MORARD
- Céline GEORG
- Marie TROUILLET,
- Gaëlle MESSINA

DEL 31 2023 : TRAVAUX EAUX PLUVIALES PREVY : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'eaux pluviales sur le hameau de Prévy. Il explique qu'avant d'entreprendre les travaux de sécurisation de ce hameau, il y a lieu de rénover le réseau d'eaux pluviales dans sa globalité.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de lancer la consultation correspondante (procédure adaptée) dont le projet global est estimé à 96 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux d'eaux pluviales sur le hameau de Prévy présenté pour un montant global estimé à 96 000 € HT.
- Précise que la procédure de consultation des entreprises se fera sous la forme des marchés à procédure adaptée.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

TOUR DES COMMISSIONS

Logements :

DEL32 2023 CHANGEMENT DE LOCATAIRE APPARTEMENT N°6 L'ECULE

Suite au départ de Madame BELIN née VAIVRAND Véronique, locataire de l'appartement communal n° 1 situé Résidence de l'Écule, 20 route de l'Écule à Minzier, prévu le 31 juillet 2023, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que, après étude des dossiers par la commission, l'appartement n° 1 nommé ci-dessus est attribué à Madame BELIN Marie à compter du 1^{er} août 2023 pour un loyer de 491 € par mois, des charges mensuelles de 20 € et le versement d'une caution de 491 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et prend acte de la location du logement communal n°6 de la Résidence de l'Écule située 20 route de l'Écule à Minzier au profit de Madame BELIN Marie à compter du 1^{er} août 2023 pour un loyer mensuel de 491 €, des charges mensuelles de 20 € et le versement d'une caution de 491 €.

Madame Christelle DEROBERT ajoute que :

1°) deux notifications de préavis de départ ont été déposées en Mairie : l'appartement n°5 situé à l'Écule pour lequel des travaux sont à prévoir avant une nouvelle location et l'appartement n° 5 à la résidence du Bourg pour le 04 août 2023. Une publicité est faite dans les mairies voisines pour l'appartement n° 5 à la résidence du Bourg et la commission logements se réunira pour consulter la liste des inscrits.

2°) pour réduire la consommation énergétique des appartements communaux, des devis pour VMC hygroréglables à basse consommation ont été demandés ; la Mairie est dans l'attente de l'avis du SYANE (syndicat des énergies et du numérique en Haute-Savoie).

3°) la modification de l'enseigne lumineuse « institut de beauté » à la place de « Shiatsu » sera faite prochainement à la résidence du Bar à Thym route de Frangy.

4°) Monsieur Hervé GAILLARD a remis en Mairie un devis à hauteur de 15.368,40 € TTC pour l'installation à la Pierre 33 d'un abri pour les pèlerins de ST Jacques de Compostelle. Les travaux seront financés pour moitié par la région.

Le Barbecue citoyen : est prévu le dimanche 27 août 2023, soit à 10h00 Rallye photo / ou Marche conviviale (Rdv à la mairie), à 11h45 Repas convivial (sur réservation en mairie avant le 5 Août) 10 € / adulte et 08 € / enfant (grillades, gratin dauphinois, fromage + dessert, boissons et café), château gonflable – jeux en bois, Apéritif offert par la municipalité

Eau potable route de Neplier : les travaux sont terminés et validés. Toutefois il y a eu quelques soucis avec des installations de surpresseurs. Des travaux sur le réseau d'eau potable sont prévus aux « Rippes » au mois de septembre 2023.

Urbanisme : Monsieur le Maire présente les dossiers :

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

<u>Numéro</u>	<u>Date de dépôt</u>	<u>Demandeur</u>	<u>Adresse des travaux</u>	<u>Nature des travaux</u>	<u>Date et n° d'Arrêté</u>
07418423X0020	11.05.2023	EDF ENR pour VIDAL D)	68 imp. du Chenevier	Installation de panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 08.06.2023 n°30/2023
07418423X0023	26.05.2023	GIROD Pascaline	424 rte de Prevy	Clôture	Arrêté de non opposition du 08.06.2023 n°31/2023
07418423X0021	17.05.2023	GIROD Nicolas	443 rte de Prevy	Panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 09.06.2023 n°32/2023
07418423X0022	17.05.2023	TARDIEU Jean-Luc	Les Charbonnières	Panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 09.06.2023 n°33/2023
07418423X0024	05.06.2023	MENU Jacques	1130 route de St Julien	Panneaux solaires	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 23.06.2023 n°34/2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

Numéro	Date de dépôt	Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Décision
07418423X0002	09.03.2023	Mulhauser Jean- Baptiste et La Rocca Tamara	1487 route des Hameaux	Construction du type RDC avec étage et combles perdus sur vide- sanitaire	Arrêté n°29/2023 du 08.06.2023 accordant le permis de construire

QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique mi-mandat : fixée le 19 octobre 2023 à 20 heures. Possibilité de poser ses questions avant le 30 septembre 2023 :

- Par mail à la mairie,
- Via la plateforme,
- Par téléphone en Mairie.

Le Foyer : travaux prévus au mois d'août 2023

Parc de jeux : dans l'attente d'une proposition sous 15 jours avec une mise en place rapide

Bornages sur la commune : autour du « 120 » en vue d'améliorer le carrefour et aux Baraques, au-dessus du Moulin, pour l'aménagement d'un abri bus et d'un emplacement pour le tri.

Baux communaux : Madame Sandra DEBUIRE, arrête son activité d'éleveur de chèvres et fabrication de fromages. Elle souhaite céder une partie de ses baux au GAEC Les deux Vallées. Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

Terrain de jeux à JONZIER-EPAGNY : inauguration prévue le 1^{er} septembre 2023

La prochaine réunion de conseil est fixée le 14 septembre 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 21h45.

Jérémie COURLET
Le Maire de Minzier

Christelle DEROBERT
Le secrétaire de séance